



Pauline FORTEAU-FAISANT  
Ingénieur EBOT  
Géomètre

Sebastien FAISANT  
Ingénieur EBOT  
Géomètre-Expert - n° 5640

ANET  
13, rue Desacroix  
28260 ANET  
T 02 37 41 97 88  
F 02 37 41 41 16  
anet@forteau-faisant.fr

DREUX  
49, rue Saint-Jean  
28100 DREUX  
T 02 37 46 62 68  
F 02 37 50 23 88  
dreux@forteau-faisant.fr

www.forteau-faisant.fr

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR  
Commune de SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE

Lieudit : "La Haye"  
19, Rue de la Fromagerie

Immeuble appartenant à  
l'Indivision RENARD  
Cadastré Section AB n°54-55 et 56  
(Avant division)

Aménageur : LALOME INVESTISSEMENT

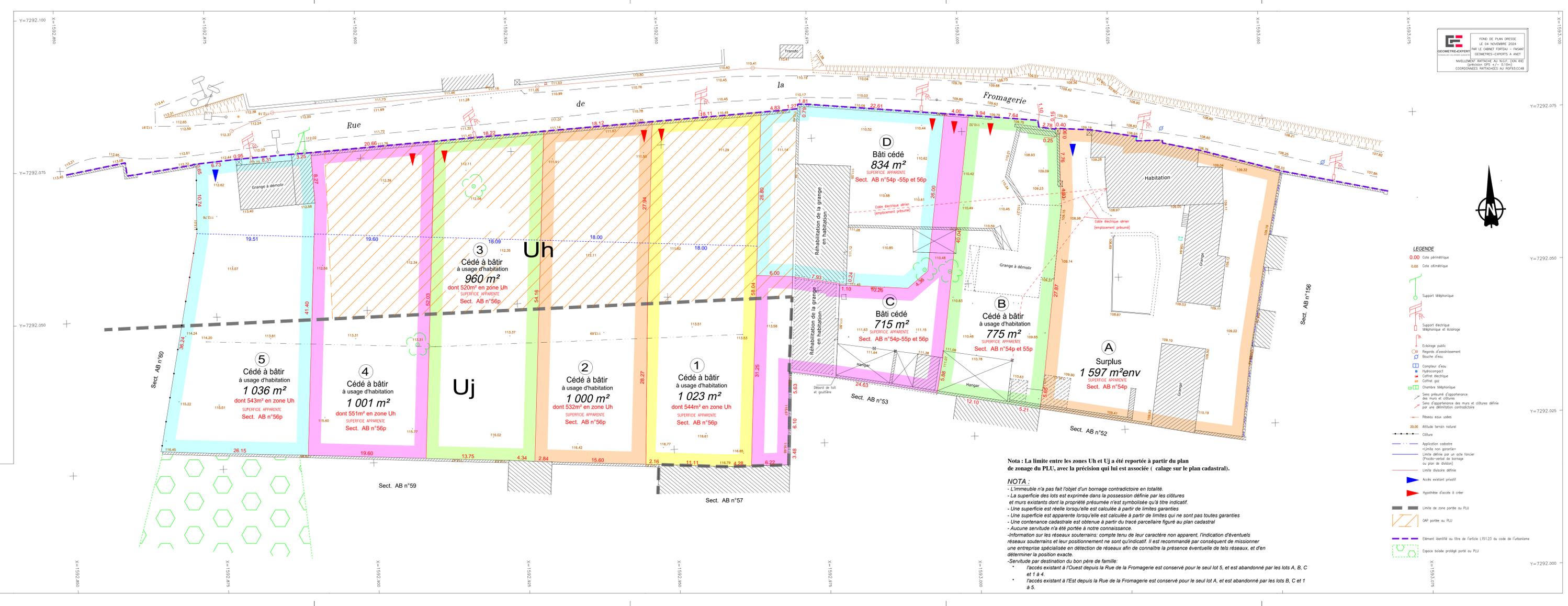
**CROQUIS ET PLAN COTE  
DES LIEUX**  
Echelle : 1/250



Date	Désignation	Dessiné par
04/11/2024	Edition initiale	T.P.

L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature du Géomètre-Expert.  
Reproduction réservée  
M. Sébastien FAISANT

TOPOGRAPHIE DIVISION BORNEAGE LOTISSEMENT  
PROJET DE VOIRIE ET RESEAUX URBANISME  
MAITRISE D'OEUVRE VRD COPROPRIETE CONCEPTION DE P.L.U.



**Nota : La limite entre les zones Uh et Uj a été reportée à partir du plan de zonage du PLU, avec la précision qui lui est associée ( calage sur le plan cadastral).**

**NOTA :**

- L'immeuble n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire en totalité.
- La superficie des lots est exprimée dans la possession définie par les clôtures et murs existants dont la propriété présumée n'est symbolisée qu'à titre indicatif.
- Une superficie est réelle lorsqu'elle est calculée à partir de limites garanties.
- Une superficie est apparente lorsqu'elle est calculée à partir de limites qui ne sont pas toutes garanties.
- Une contenance cadastrale est obtenue à partir du tracé parcellaire figuré au plan cadastral.
- Aucune servitude n'a été portée à notre connaissance.
- Information sur les réseaux souterrains : compte tenu de leur caractère non apparent, l'indication d'éventuels réseaux souterrains et leur positionnement ne sont qu'indicatifs. Il est recommandé par conséquent de missionner une entreprise spécialisée en détection de réseaux afin de connaître la présence éventuelle de tels réseaux, et d'en déterminer la position exacte.
- Servitude par destination du bon père de famille : l'accès existant à l'Ouest depuis la Rue de la Fromagerie est conservé pour le seul lot 5, et est abandonné par les lots A, B, C et 1 à 4.
- l'accès existant à l'Est depuis la Rue de la Fromagerie est conservé pour le seul lot A, et est abandonné par les lots B, C et 1 à 5.



- LEGENDE**
- 0.00 Cote périmétrique
  - 0.00 Cote altimétrique
  - Support téléphonique
  - Support électrique téléphonique et éclairage
  - Eclairage public
  - Regards d'assèchement
  - Bouche d'eau
  - Compteur d'eau
  - Hydrocompteur
  - Compteur électrique
  - Compteur gaz
  - Chambre téléphonique
  - Sens présumé d'appartenance des murs et clôtures
  - Sens d'appartenance des murs et clôtures définie par une délimitation contradictoire
  - Réseau eaux usées
  - 20.00 Altitude terrain naturel
  - Clôture
  - Application cadastrale
  - Limite non garantie
  - Limite définie par un acte foncier (Procès-verbal de bornage ou plan de division)
  - Limite définie arbitrairement
  - Accès existant privatif
  - Hypothèse d'accès à créer
  - Limite de zone portée au PLU
  - GMP portée au PLU
  - Élément identifié au titre de l'article L151.23 du code de l'urbanisme
  - Espace boisé protégé au PLU